

Usine Biosyl à Guéret

Pourquoi c'est non, on vous explique



Depuis plusieurs mois, des habitants de la Creuse et des élus interpellent la Préfète de la Creuse et les élus de l'Agglomération du Grand Guéret afin de demander la mise en place d'une **étude d'impacts** et une **enquête publique** avant l'installation de l'usine à pellets **Biosyl** qui souhaite s'implanter à Guéret. Pourquoi est-ce important ? Et pourquoi Mme la Préfète le refuse ?

Biosyl, qu'est ce que c'est ?



Biosyl à Cosne sur Loire - Nièvre
Photos VBQA Cosne

- Une usine de granulation sur 14 ha, qui transforme du bois rond en pellets compressés
- Un approvisionnement sur 130 km autour de Guéret, 80% de feuillus et 20% de résineux (7 départements !)
- 18 M° d'€ de machines - **27M° au total** - attente de 5M° d'€ d'aides publiques !
- 130 000 T de bois, **160 000 m3** par an
- Une usine qui fonctionne 24h/24, 11 étapes de transformation à « risque incendie », dont 4 à « risque explosif » - 1 séchoir qui à lui seul représente une puissance de 19 MWh
- Des nuisances sonores, des poussières, des rejets atmosphériques nocifs
- 35 emplois : c'est peu pour 5 millions d'€ d'aides publiques, non !

Biosyl, c'est aussi une usine en fonctionnement dans la Nièvre depuis 2012.

En 2012, c'était la plus grosse usine à pellets de France, la 1ere à exploiter des feuillus pour faire des pellets (et à s'en vanter !)

Ces 10 dernières années, Biosyl dans la Nièvre, c'est :

- **des émanations non contrôlées ;**
- **le non respect des heures de fonctionnement du broyeur ;**
- **2 mises en demeures de la DREAL ;**
- **1 intervention du Ministre de la Transition Ecologique pour exiger la mise en conformité de l'usine ;**
- **8 incendies en 10 ans dont un de 15 jours**
- **un documentaire sur France 5 qui révèle l'utilisation de chênes centenaires, issus de ... coupes rases !**
- **La création d'un collectif de riverains, excédés par les nuisances et les incidents !**

Beau bilan non ?



Biosyl à Cosne sur Loire - Nièvre
Photos VBQA Cosne



Biosyl à Cosne sur Loire - Nièvre
Photos Canopée

Malgré tous ces faits alarmants, Mme la Préfète n'engage aucune étude d'impacts, aucune évaluation environnementale, ni aucune enquête publique !!

Alors, sans concertation ni enquête publique, nous ne pouvons que nous mobiliser pour faire valoir nos arguments !

Le vrai / Faux des arguments de la Préfète et de certains élus locaux

« La surface de la forêt augmente »

donc pas de problème d'approvisionnement

C'est malheureusement un regard étriqué sur la forêt : Si la surface forestière augmente, la croissance des arbres et donc la production de bois, elle, régresse. La forêt souffre du changement climatique, et ralentit sa croissance.

La fonction de puits carbone des forêts a aussi été divisée par 2 en seulement 10 ans.

De plus, tout « regroupement » d'arbres est comptabilisé comme forêt. Une forêt centenaire mélangée, un taillis, ou une plantation de résineux, tout cela est appelé « forêt ».

« La forêt est malade, il faut la couper, et replanter des espèces adaptées » *Si tu veux tuer ton chien, dis qu'il a la rage

Ça, c'est l'argument phare des coopératives forestières et du lobby du bois pour justifier les coupes rases, et la replantation de résineux, subventionnée par l'Etat.

Cet argument est un dangereux pari pour l'avenir : les forêts mélangées sont d'ors et déjà en train de s'adapter, et transmettent de précieuses informations futures à leurs descendances. Les coupes rases de feuillus sont une perte de cette information, et les plantations, majoritairement des résineux de pépinières, en monoculture, récoltées jeunes, sont soumises à un fort taux de dépérissement, et participe à l'acidification des sols et la pollution des eaux.

Alors, des espèces adaptées, à quoi ? Au changement climatique ou aux industriels du bois ?

« Les coupes rases, c'est seulement lorsqu'il n'a aucune alternative ».

Malheureusement faux : une enquête ONF Creuse 2010-2017 a établi que **95% de nos parcelles départementales de feuillues, et 85 % dans les résineux** étaient exploitées par coupes rases !

Système d'exploitation plus rentable économiquement pour les exploitants forestiers, surtout avec l'aide d'engins lourds et très mécanisés qui malheureusement détruisent les sols au passage.

« Biosyl va créer des emplois »

Pour un si gros volume d'activité, qui plus est 24h/24h, 35 emplois, cela semble bien peu ! Et c'est parce que Biosyl, c'est une entreprise très automatisée,. Elle n'a pas besoin d'emplois. Ce sont donc surtout, des caristes, conducteurs d'engin, agents de maintenance.

5 Millions d' € de subventions publiques pour 35 emplois ??

Pour combien d'emplois locaux et non délocalisables détruits ? Les petites et moyennes entreprises locales souffrent déjà, de nombreuses ont déjà disparu. Les scieries artisanales créent 5 fois plus d'emplois au m2 que les sites industriels.

Sans compter les activités touristiques en Creuse, et les emplois qui s'y rattachent. L'attractivité du territoire baissera au rythme des coupes.

La quantité de bois pour Biosyl est « négligeable par rapport à la ressource disponible ».

Les projets industriels se cumulent : papeteries, chaudières biomasse, prélèvements pour l'export, bois de chauffage, scieries, usines... Et des projets de plus en plus lointains s'alimentent en bois limousin. Chaque chaufferie d'agglomération (et elles sont de plus en plus nombreuses) à un périmètre d'approvisionnement de 130 à 150 km. A ce rythme, il n'y a aucun moyen de garantir la pérennisation de la ressource face aux conflits d'usages. Et ces conflits existent déjà !

Et quelle est la définition de la « ressource disponible » ? Des forêts, oui, nous en avons encore. Disponible au bois énergie, sans gestion contrôlée et durable, elle ne sera pas disponible longtemps !

Biosyl, un projet qui profite d' un contexte réglementaire défaillant sur la gestion forestière

La réglementation

Contrairement à tout autre bien de propriété, la forêt et sa gestion sont bien peu réglementées.

En dessous de 25 ha, aucun document de gestion n'est nécessaire. Un plan de gestion peut être mis en place de façon volontaire au dessus de 10 ha. Autant dire que dans nos petits parcellaires morcelés, ces documents de gestion ne sont pas la règle !

Et un document de gestion ne signifie pas non plus des pratiques d'exploitation durable.

La majorité des petits propriétaires se retrouvent convoités directement par des exploitants forestiers.

Et donc, que se passe t'il ?

Métiers difficiles et peu valorisés, les métiers de la forêt se sont mécanisés et font face à une obligation de rentabilité.

Parallèlement, les unités de transformation et de valorisation du bois d'œuvre diminuent. Les scieries s'agrandissent et se spécialisent en résineux, arbres plus standardisés. Mais, nos forêts limousines, se sont majoritairement des feuillus. Alors, qu'en fait-on ?

Avec le recul de la transformation des feuillus en France, nos beaux arbres partent à l'export (Europe, Chine).

Et pour rentabiliser les coupes (rases, modèle plus économique à court terme) les petits bois sont destinés à la trituration (papier-carton) et de plus en plus au bois énergie.

En captant actuellement 50% des aides d'Etat de la filière bois, le bois énergie génère une très forte distorsion de concurrence.

Et Biosyl, avec une usine bois énergie à partir de 80% de feuillus, arrive comme une aubaine pour les exploitants et coopératives forestières, qui pourront après prélèvements de nos feuillus, replanter ... des résineux , financés par le Plan de Relance ! Malin non !

Mais ! Puisque la forêt grandit !

En surface, oui. La déprise agricole notamment favorise l'emboisement. Mais quantité n'est pas qualité.

Les forêts naturelles souffrent du changement climatique et ralentissent leur production de bois, ce qui diminue leur fonction de puits carbone, dont nous avons tant besoin. Les forêts replantées, souvent avec des résineux monospécifiques, sont peu résilientes, soumises aux maladies ; en 2023, 38% des jeunes plants sont morts après plantation. Les cultures de résineux, sur le modèle de l'agriculture intensive, nécessitent davantage d'intrants, diminuent la biodiversité des forêts, et participent à l'acidification des sols.

2005 - 2020 : une importante Charte forestière au Pays de Guéret

La forêt creusoise

D'après la Charte Forestière élaborée par l'ONF , **85 % de notre eau potable creusoise provient de sources en forêt.** Sa qualité est améliorée par les forêts de feuillus.

- 83% de la forêt limousine est constituée d'arbres feuillus.

- Plus de 90% de la forêt appartient à des propriétaires privés, majoritairement des propriétaires de petites parcelles. (2.5 ha en moyenne). De nombreuses parcelles sont à l'abandon, des propriétaires ne savent pas les délimiter, la transmission par héritage fait que certains d'entre eux ont peu d'attache avec le territoire, donc, avec leur forêt.

2017 : un diagnostic sur 310 parcelles sans document de gestion du Grand Guéret

Dans le cadre de la Charte forestière du Grand Guéret, une enquête conclue à un constat alarmant :

- Dans les **peuplements feuillus, plus de 95 %** des coupes sont des coupes rases.

- 65% dans les peuplements résineux, et 75% dans les peuplements mélangés

La Charte forestière de l'Agglo de Guéret s'est terminée en 2020, suite à la nécessité d'une « pause » des actions face à l'hostilité des exploitants forestiers. Elle n'a jamais été réactivée.

Agißons à tous les niveaux

La politique forestière nationale ne protège pas nos forêts, et les appétits grandissants des industriels pour la biomasse mettent en danger nos ressources, au nom de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Mais la forêt ne pourra pas fournir tout ce que l'on en attend.

Et le sujet est de plus en présent, dans les médias, et peut être bientôt, à l'Assemblée Nationale.

De nombreux citoyens, élus, associations, groupements forestiers pour une gestion durable, etc, se mobilisent, s'organisent, dénoncent le traitement fait à nos forêts et demandent des réglementations pour en encadrer l'exploitation.

⇒ **En tant que citoyens**

Sensibilisez autour de vous sur les enjeux de nos forêts (pression sur les coupes, ressource en eau, en biodiversité, adaptation au changement climatique...)

Certaines coupes, bien que dévastatrices à nos yeux, sont légales et en règles. Mais beaucoup ne le sont pas. Rapprochez-vous de vos élus.

L'exploitant doit afficher ses travaux avec ses coordonnées sur un panneau visible. Ça, c'est le minimum de toute coupe. Ensuite, selon une multitude de paramètres, de nombreuses règles s'appliquent (passage de cours d'eau, demande préalable à la DDT, intervention Natura 2000, demande préalable au Conservatoire des Espaces Naturels, selon les volumes et l'usage de la voirie, une déclaration en mairie est demandée, avec état des lieux...).

Soutenez le travail des collectifs, demandez des moyens pour l'animation de Chartes Forestières dans toutes les communautés de communes du département.

Signez la pétition nationale : [Non aux usines Biosyl](#) sur le site de Canopée

Et achetez de la forêt :))

⇒ **En tant qu' élu local**

Engagez votre comcom dans un débat territorial de gestion forestière.

Informez les services de l'Etat des pratiques abusives sur votre commune.

Prenez connaissance du travail effectué pendant 15 ans par la **charte forestière** du Grand Guéret.

Faites la revivre !

Les PLU : les Plans locaux d'urbanisme peuvent permettre aux élus de déterminer des zones de continuités écologiques, et ainsi, encadrer les coupes à blanc au-delà du parcellaire des propriétaires.

Et faites l'acquisition de forêts :))

Une politique forestière nationale qui gère durablement nos forêts !

Un travail parlementaire de politique forestière nationale a lieu en ce moment même, grâce au travail sur l'adaptation de la forêt face au changement climatique mené, par notre députée de la Creuse.

Il faut espérer une loi à venir pour une gestion durable des forêts.

L'association **Canopée - pour des forêts vivantes** réalise un exigeant travail d'**expertise**, de **plaidoyer**, et d'**actions** depuis plusieurs années, pour changer les lois et les pratiques des entreprises.

Retrouvez leurs analyses, enquêtes et propositions et de nombreux conseils sur le site

www.canopee.org

Soutenez Canopée (financièrement aussi, dans la mesure de chacun) qui nous aide localement contre Biosyl en portant un recours conjoint avec FNE23 ici, et nationalement, pour une loi interdisant ces pratiques massives et destructrices de coupes rases.

